

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 26 juin – 15h

Le Mans – Hôtel du Département



Professionnels de santé : La Sarthe vous donne son 06 !

Le Département de la Sarthe met en place un numéro de téléphone unique à destination des futurs professionnels de santé. Ce numéro unique, sera un premier contact pour des professionnels de santé qui pourront obtenir, sous 48 heures, toutes les réponses concernant une potentielle installation en Sarthe !

« Allo la Sarthe, je suis médecin et je voudrais m'installer chez vous ! »

Ce numéro unique - **06 48 72 72 72** - s'adresse à l'ensemble des étudiants et professionnels de santé en médecine générale, odontologie, kinésithérapie, souhaitant s'installer en Sarthe ou faire un stage, quel que soit leur statut : stagiaire, boursier du département, en exercice.

Le numéro unique permet d'appréhender la demande du professionnel de santé dans son ensemble et de favoriser son accueil en stage ou son installation en Sarthe en adéquation avec son projet de vie.

Sous 48h, les services du Conseil départemental apporteront des premières réponses au projet de l'étudiant ou du professionnel de santé.

Les questions les plus fréquentes :

*Comment trouver un stage en Sarthe ?
Comment trouver un logement ?
Quelles sont les aides à la première installation proposées par le Conseil départemental ?
Pouvez-vous trouver un emploi pour mon conjoint ?
Quelles sont les aides allouées par l'Etat et les zonages éligibles ?
Quelles sont les offres d'installation en Sarthe ?
Quelles sont les modalités administratives d'installation ?*

*Quelles sont les modalités administratives pour la domiciliation, notamment pour les professionnels de santé venant s'installer en Sarthe ?
Quels sont les services offerts sur le territoire en matière de services à la population proposés, cadre de vie, transports ?
Quelles équivalences de diplômes délivrées par l'ARS-PDL pour les masseurs kinésithérapeutes ayant été formés à l'étranger ?
Quelles sont les aides pour les bacheliers scientifiques qui s'inscrivent en pluripass ?*

Avec ce numéro unique, les professionnels de santé pourront donc tout savoir sur la Sarthe et découvrir les aides du Conseil départemental à destination des médecins généralistes, kinésithérapeutes et dentistes. Une mise en lien avec différents partenaires privilégiés pourra être effectuée (ARS, CPAM, Région, Communes, EPCIs, cellules emploi, ...).

www.presse.sarthe.fr

Contact presse :

Fanny Diard

+33(0)6 81 76 90 93
+33(0)2 43 54 72 99

fanny.diard@sarthe.fr

Pourquoi créer un « Numéro unique » ?

- ➔ Offrir un **accompagnement global et personnalisé** à l'installation des médecins, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes souhaitant s'installer en Sarthe
- ➔ Proposer un **accompagnement sur mesure en fonction de leurs projets d'installation ou de regroupement**.

Quels services seront proposés ?

Grâce au numéro unique, les (futurs) professionnels de santé désireux d'en savoir plus sur la Sarthe, auront accès à un accompagnement globalisé et personnalisé, tant au niveau de requêtes professionnelles que personnelles.

1) Un accompagnement à l'installation professionnelle :

- Mise en relation avec les professionnels de santé du territoire départemental.
- **Rôle facilitateur auprès des Ordres départementaux.**
- Informations sur le zonage en vigueur.
- Suivi du choix d'installation
- **Conseils sur les modalités d'installation** (statut, temps de travail, informations sur les dispositifs de l'Etat : CPAM et ARS, du Département, des Mairies et Communauté de Communes).
- **Aide départementale à l'investissement** : immobilier/mobilier pour la première installation

2) Un accompagnement à l'installation personnelle :

- Aide à la recherche d'un **logement** selon les critères souhaités, en partenariat : seul, en couple ou en famille pour un achat immobilier ou une location.
- **Découverte du territoire d'installation** en lien avec la commune ou communauté communes : visite de la commune en une ½ journée, conseils pratiques, activités sportives et loisirs, spécificités du territoire...
- Accompagnement et suivi dans la **recherche d'emploi du conjoint** en lien avec les élus et les partenaires locaux
- Mise en relation avec les services compétents pour **les informations liées aux formalités administratives** : permis de conduire, immatriculation véhicules, Sécurité Sociale, CAF, ...

06 48 72 72 72

**Un numéro unique
pour obtenir sous 48h
les réponses pour
votre installation
en Sarthe.**



www.presse.sarthe.fr